



# FPSES

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONGÉ SANS TRAITEMENT

ARTICLE 7-10.00 DE LA CONVENTION COLLECTIVE

1. Remplir la section identification de la personne salariée.
2. Choisir un congé sans traitement auquel vous êtes admissible selon votre statut (cochez qu'un seul congé par demande et joindre les pièces justificatives s'il s'agit d'un congé sans traitement pour études).
3. Respectez les préavis requis pour soumettre la demande si applicable en fonction du congé demandé.
4. Remplir toutes les informations dans la section modalités de congé sans traitement souhaité :
  - À temps complet ou temps partiel, selon le congé, s'il s'agit d'un congé partiel, indiquer le nombre de jours que vous désirez travailler par semaine durant le congé;
  - La durée du congé ainsi que la date de début et de fin du congé;
  - Faire un choix concernant les protections d'assurances et du régime de retraite.
5. Faire signer par un représentant de l'employeur dans la section Identification et signature d'un représentant de l'Employeur.
6. Remettre la demande au représentant de l'Employeur, mais gardez-vous une copie de la demande dûment complétée.

# DEMANDE DE CONGÉ SANS TRAITEMENT

## 1. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE SALARIÉE (en lettre moulées)

Nom \_\_\_\_\_ Numéro d'employé \_\_\_\_\_ Classe d'emploi \_\_\_\_\_

## 2. CONGÉ SANS TRAITEMENT POUVANT ÊTRE DEMANDÉ SELON LE STATUT

<b>PERSONNE SALARIÉE RÉGULIÈRE</b> (Personne salariée à temps complet ou à temps partiel ayant complété sa période probatoire. (clause 1-1.25 C.C.)) <i>*La personne salariée régulière ayant la sécurité d'emploi peut choisir également un des deux types de congé*</i> Choisir un des deux types de congé ci-bas ▼	<b>PERSONNE SALARIÉE RÉGULIÈRE AYANT LA SÉCURITÉ D'EMPLOI *</b> (Personne salariée régulière ayant au moins deux ans de service dans un poste (24 mois de services ou 3640 hrs pour les classes d'emploi de l'annexe 2 et 4030 hrs pour les classes d'emploi de l'annexe 3), et ce, sans interruption du lien d'emploi. (clause 5-6.01 C.C.)) Choisir un des trois types de congé ci-bas ▼			
<input type="checkbox"/> <b>Congé sans traitement</b> (en vertu de la clause 7-10.01 de la CC)  Nécessite l'accord de l'Employeur.  Durée du congé jusqu'à 12 mois.  Possibilité de prolongation avec l'accord des parties.  Possibilité, après entente avec l'Employeur, lorsque le congé sans traitement est d'une durée de moins de 6 mois à l'intérieur d'une même année fiscale, d'obtenir l'étalement du traitement sur cette année fiscale.	<input type="checkbox"/> <b>Congé sans traitement pour études</b> (en vertu des clauses 7-10.01 et 7-10.02 de la CC)  Nécessite l'accord de l'Employeur.  La durée du congé est celle du programme d'études.  Une preuve doit être fournie à l'Employeur à toutes les sessions que le programme est réellement suivi.  Sans preuve fournie, l'Employeur considérera que la personne est en congé selon 7-10.01.CC. ou en prolongation de ce congé le cas échéant.	<input type="checkbox"/> <b>Congé sans traitement</b> (en vertu des clauses 7-10.03 de la CC)  Nécessite 4 ans d'ancienneté au moment prévu pour le début du congé.  Ne nécessite pas l'accord de l'Employeur.  Préavis requis : ce formulaire doit être donné minimum 45 jours avant le congé souhaité.  Congé à temps complet uniquement.  La durée du congé doit être de 6 mois à un an.  Ce congé ne peut être donné qu'une seule fois par période de 5 ans.	<input type="checkbox"/> <b>Congé sans traitement pour occuper un emploi dans un autre collège du réseau</b> (en vertu des clauses 7-10.03 de la CC)  Nécessite 4 ans d'ancienneté au moment prévu pour le début du congé.  Ne nécessite pas l'accord de l'Employeur.  Préavis requis : ce formulaire doit être donné minimum 45 jours avant le congé souhaité.  Congé à temps complet uniquement.  La durée du congé doit être de 6 mois à un an.  Ce congé ne peut être donné qu'une seule fois par période de 5 ans.	<input type="checkbox"/> <b>Congé sans traitement pour occuper un emploi chez un autre employeur (à l'exclusion d'un autre collège du réseau)</b> (en vertu des clauses 7-10.03 de la CC)  Nécessite 7 ans d'ancienneté au moment prévu pour le début du congé.  Ne nécessite pas l'accord de l'Employeur.  Préavis requis : ce formulaire doit être donné minimum 45 jours avant le congé souhaité.  Congé à temps complet uniquement.  La durée du congé doit être de 6 mois à un an.  Ce congé ne peut être donné qu'une seule fois par période de 5 ans.

## 4. DU CONGÉ SANS TRAITEMENT SOUHAITÉ

### TEMPS COMPLET

\* Le congé sans traitement en vertu de la clause 7-10.03 de la CC est obligatoirement à temps complet.

Durée souhaitée du congé \_\_\_\_\_

Date de début \_\_\_\_\_

Date de fin \_\_\_\_\_

Je désire maintenir uniquement le régime de base d'assurance maladie et suspendre temporairement les protections optionnelles/ complémentaires en versant la totalité des primes

Je désire également continuer de participer aux autres régimes d'assurances collectives et au régime de retraite en assumant le coût total dans la mesure où les polices maîtresses et la loi le permettent

## 5. IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU REPRÉSENTANT DE L'EMPLOYEUR

Remis à \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_ Signature de l'employeur \_\_\_\_\_